

222C0334
FR0000079634-FS0082

10 février 2022

Déclarations de franchissements de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GECI INTERNATIONAL
(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier reçu le 31 janvier 2022, complété notamment par un courrier reçu le 9 février, M. Serge Bitboul a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 13 août 2018, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL¹ et détenir, à cette date, 29 914 460 actions GECI INTERNATIONAL représentant autant de droits de vote, soit 19,96% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
XLP Holding	25 092 507	16,74
Serge Bitboul	4 821 953	3,22
Total Serge Bitboul	29 914 460	19,96

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société GECI INTERNATIONAL.

Par ailleurs, M. Serge Bitboul et XLP Holding ont précisé détenir, au 13 août 2018, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 29 914 460 bons de souscription d'actions (BSA) GECI INTERNATIONAL exerçables à tout moment jusqu'au 31 juillet 2021, quatre bons pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,27 € par action, à 1 action GECI INTERNATIONAL.

2. Par les mêmes courriers, M. Serge Bitboul a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 12 septembre 2019, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, les seuils de 20% et 25% des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL et détenir, à cette date, 29 914 460 actions GECI INTERNATIONAL représentant 59 828 920 droits de vote, soit 15,61% du capital et 25,03% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
XLP Holding ⁴	25 092 507	13,10	50 185 014	20,99
Serge Bitboul	4 821 953	2,52	9 643 906	4,03
Total Serge Bitboul	29 914 460	15,61	59 828 920	25,03

¹ Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris le 29 mars 2021.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 149 899 228 actions représentant autant de droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 191 577 197 actions représentant 239 073 132 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Il est précisé que la société XLP Holding a franchi individuellement en baisse, le 28 février 2019, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL.

Ce franchissement de seuils résulte d'une attribution de droits de vote double.

A cette occasion, la société XLP holding a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 20% des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL.

Par ailleurs, M. Serge Bitboul et XLP Holding ont précisé détenir, au 12 septembre 2019, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 29 916 460 bons de souscription d'actions (BSA) GECI INTERNATIONAL exerçables à tout moment jusqu'au 31 juillet 2021, quatre bons pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,27 € par action, à 1 action GECI INTERNATIONAL.

3. Par les mêmes courriers, M. Serge Bitboul a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 26 septembre 2019, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, le seuil de 25% des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL et détenir, à cette date, 29 914 460 actions GECI INTERNATIONAL représentant 59 828 920 droits de vote, soit 15,22% du capital et 24,51% des droits de vote de cette société⁵, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
XLP Holding	25 092 507	12,76	50 185 014	20,56
Serge Bitboul	4 821 953	2,45	9 643 906	3,95
Total Serge Bitboul	29 914 460	15,22	59 828 920	24,51

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société GECI INTERNATIONAL.

Par ailleurs, M. Serge Bitboul et XLP Holding ont précisé détenir, au 26 septembre 2019, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 29 914 460 bons de souscription d'actions (BSA) GECI INTERNATIONAL exerçables à tout moment jusqu'au 31 juillet 2021, quatre bons pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,27 € par action, à 1 action GECI INTERNATIONAL.

4. Par les mêmes courriers, M. Serge Bitboul a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 22 octobre 2019, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, le seuil de 15% du capital de la société GECI INTERNATIONAL et détenir, à cette date, 29 914 460 actions GECI INTERNATIONAL représentant 59 828 920 droits de vote, soit 14,72% du capital et 23,86% des droits de vote de cette société⁶, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
XLP Holding	25 092 507	12,35	50 185 014	20,01
Serge Bitboul	4 821 953	2,37	9 643 906	3,85
Total Serge Bitboul	29 914 460	14,72	59 828 920	23,86

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société GECI INTERNATIONAL.

Par ailleurs, M. Serge Bitboul et XLP Holding ont précisé détenir, au 22 octobre 2019, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 29 914 460 bons de souscription d'actions (BSA) GECI INTERNATIONAL exerçables à tout moment jusqu'au 31 juillet 2021, quatre bons pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,27 € par action, à 1 action GECI INTERNATIONAL.

⁵ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 196 577 197 actions représentant 244 073 132 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁶ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 203 243 863 actions représentant 250 745 948 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

5. Par les mêmes courriers, M. Serge Bitboul a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 13 novembre 2020, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, le seuil de 20% des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL et détenir, à cette date, 29 914 460 actions GECI INTERNATIONAL représentant 59 828 920 droits de vote, soit 11,66% du capital et 19,68% des droits de vote de cette société⁷, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
XLP Holding ⁸	25 092 507	9,78	50 185 014	16,50
Serge Bitboul	4 821 953	1,88	9 643 906	3,17
Total Serge Bitboul	29 914 460	11,66	59 828 920	19,68

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société GECI INTERNATIONAL.

A cette occasion, la société XLP holding a déclaré avoir franchi en baisse le seuil 10% du capital de la société GECI INTERNATIONAL.

Par ailleurs, M. Serge Bitboul et XLP Holding ont précisé détenir, au 13 novembre 2020, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 29 914 460 bons de souscription d'actions (BSA) GECI INTERNATIONAL exerçables à tout moment jusqu'au 31 juillet 2021, quatre bons pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,27 € par action, à 1 action GECI INTERNATIONAL.

6. Par les mêmes courriers, M. Serge Bitboul a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 24 novembre 2020, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, le seuil de 10% du capital de la société GECI INTERNATIONAL et détenir, à cette date, 29 914 460 actions GECI INTERNATIONAL représentant 59 828 920 droits de vote, soit 9,92% du capital et 17,14% des droits de vote de cette société⁹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
XLP Holding ¹⁰	25 092 507	8,32	50 185 014	14,38
Serge Bitboul	4 821 953	1,60	9 643 906	2,76
Total Serge Bitboul	29 914 460	9,92	59 828 920	17,14

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société GECI INTERNATIONAL.

Par ailleurs, M. Serge Bitboul et XLP Holding ont précisé détenir, au 24 novembre 2020, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 29 914 460 bons de souscription d'actions (BSA) GECI INTERNATIONAL exerçables à tout moment jusqu'au 31 juillet 2021, quatre bons pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,27 € par action, à 1 action GECI INTERNATIONAL.

7. Par les mêmes courriers, M. Serge Bitboul a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 18 décembre 2020, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, le seuil de 15% des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL et détenir, à cette date, 29 914 460 actions GECI INTERNATIONAL représentant 59 828 920 droits de vote, soit 8,18% du capital et 14,48% des droits de vote de cette société¹¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
XLP Holding	25 092 507	6,86	50 185 014	12,15
Serge Bitboul	4 821 953	1,32	9 643 906	2,33
Total Serge Bitboul	29 914 460	8,18	59 828 920	14,48

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société GECI INTERNATIONAL.

⁷ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 256 583 099 actions représentant 304 085 086 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁸ Il est précisé que la société XLP Holding a franchi individuellement en baisse, le 2 décembre 2019, le seuil de 20% des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL.

⁹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 301 583 099 actions représentant 394 085 086 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

¹⁰ Il est précisé que la société XLP Holding a franchi individuellement en baisse, le 20 novembre 2020, le seuil de 15% des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL.

¹¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 365 582 099 actions représentant 413 085 086 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Par ailleurs, M. Serge Bitboul et XLP Holding ont précisé détenir, au 18 décembre 2020, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 29 914 460 bons de souscription d'actions (BSA) GECI INTERNATIONAL exerçables à tout moment jusqu'au 31 juillet 2021, quatre bons pouvant donner droit, par exercice au prix de 0,27 € par action, à 1 action GECI INTERNATIONAL.

8. Par les mêmes courriers, M. Serge Bitboul a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 10 août 2021, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL et détenir, à cette date, 29 914 460 actions GECI INTERNATIONAL représentant 59 828 920 droits de vote, soit 5,41% du capital et 9,97% des droits de vote de cette société¹², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
XLP Holding ¹³	25 092 507	4,54	50 185 014	8,36
Serge Bitboul	4 821 953	0,87	9 643 906	1,61
Total Serge Bitboul	29 914 460	5,41	59 828 920	9,97

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société GECI INTERNATIONAL.

9. Par les mêmes courriers, M. Serge Bitboul a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 13 octobre 2021, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, le seuil de 5% du capital de la société GECI INTERNATIONAL et détenir, à cette date, 29 914 460 actions GECI INTERNATIONAL représentant 59 828 920 droits de vote, soit 4,99% du capital et 9,25% des droits de vote de cette société¹⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
XLP Holding	25 092 507	4,19	50 185 014	7,76
Serge Bitboul	4 821 953	0,80	9 643 906	1,49
Total Serge Bitboul	29 914 460	4,99	59 828 920	9,25

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société GECI INTERNATIONAL.

10. Par les mêmes courriers, M. Serge Bitboul a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 janvier 2022, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société XLP Holding qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et 10% et 15% du capital et des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL et détenir, à cette date et à ce jour, 159 899 364 actions GECI INTERNATIONAL représentant 189 813 824 droits de vote, soit 16,69% du capital et 18,88% des droits de vote de cette société¹⁵, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
XLP Holding	152 191 911	15,89	177 284 418	17,63
Serge Bitboul	7 707 453	0,80	12 529 406	1,25
Total Serge Bitboul	159 899 364	16,69	189 813 824	18,88

Ce franchissement de seuils résulte du transfert d'actions GECI INTERNATIONAL au profit de M. Serge Bitboul et de la société XLP Holding suite à la liquidation de la fiducie-gestion GECI INTERNATIONAL conclue le 24 juin 2021 entre notamment la société GECI INTERNATIONAL en qualité de constituant et la société Equitis Gestion en qualité de fiduciaire¹⁶.

A cette occasion, la société XLP holding a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 5% du capital et 10% et 15% des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL.

¹² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 552 519 440 actions représentant 600 015 073 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

¹³ Il est précisé que la société XLP Holding a franchi individuellement en baisse : (i) le 4 mars 2021, le seuil de 10% des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL, et (ii) le 21 juin 2021, le seuil de 5% du capital de la société GECI INTERNATIONAL.

¹⁴ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 599 396 649 actions représentant 649 892 882 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

¹⁵ Sur la base d'un capital composé de 957 989 637 actions représentant 1 005 480 870 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

¹⁶ Cf. notamment communiqués de la société GECI INTERNATIONAL du 24 juin 2021 et du 26 janvier 2022.

11. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux articles L. 233-7 du code de commerce et 223-17 du règlement général de l'AMF, M. Serge Bitboul et la société XLP Holding SAS qu'il contrôle déclarent pour les 6 prochains mois :

- que les acquisitions résultent de la dissolution de la fiducie-gestion mise en place par GECI INTERNATIONAL en 2021, laquelle a transféré l'intégralité des actions GECI International qu'elle détenait aux différents bénéficiaires de la fiducie ;
- qu'ils agissent de concert vis-à-vis de la société GECI INTERNATIONAL ;
- qu'ils envisagent de poursuivre leurs acquisitions d'actions GECI INTERNATIONAL afin de devenir et demeurer actionnaires de référence de la société mais qu'ils n'envisagent pas d'en acquérir le contrôle ;
- qu'ils envisagent de poursuivre la stratégie actuelle de GECI INTERNATIONAL, dont M. Serge Bitboul est Président directeur général ;
- qu'ils n'ont pas l'intention de mettre en œuvre l'une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- qu'ils ne sont parties à aucun des accords ou instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- qu'ils ne sont parties à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et les droits de vote de GECI INTERNATIONAL ;
- qu'ils n'envisagent pas de demander leur nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateurs, étant rappelé que M. Serge Bitboul, qui contrôle XLP Holding, est président-directeur général de GECI INTERNATIONAL. »
